RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2022

RENFORCEMENT DES FONDS PROPRES DE L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT



PROGRAMME 365

RENFORCEMENT DES FONDS PROPRES DE L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

MINISTRE CONCERNÉ : BRUNO LE MAIRE, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Emmanuel MOULIN
Directeur général du Trésor
Responsable du programme n° 365 : Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement

Les crédits du programme 365 permettent de doter en capital l'Agence française de développement (AFD) en 2022.

Cette dotation prendra la forme d'une conversion en fonds propres de base (CET1) des prêts de ressources à condition spéciale (RCS), ressources très concessionnelles octroyées par l'Etat à l'AFD via le programme 853 "Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des Etats étrangers" de la mission "Prêts à des Etats étrangers".

Cette conversion est essentielle au déploiement de l'activité de l'AFD, dans le respect du cadre prudentiel auquel elle est soumise en tant que société de financement. En effet, du fait d'une évolution législative au niveau de l'Union européenne (entrée en vigueur du règlement européen CRR2), depuis juin 2021, les RCS ne sont plus prises en compte au titre des fonds propres pour le calcul du ratio grands risques auquel l'Agence est soumise, et qui limite à 25 % des fonds propres au maximum son exposition sur une géographie).

Ce programme créé en loi de finances pour 2021 comporte une action unique. En 2022, il est doté en autorisations d'engagement et en crédits de paiement d'un montant égal aux versements de RCS à l'AFD effectués en 2022, à mesure des décaissements par l'AFD des prêts concessionnels aux Etats étrangers adossés à la RCS, soit 190 M€. Symétriquement, ces prêts seront remboursés de façon anticipée par l'Agence sur le programme 853, de sorte que l'opération de conversion est neutre pour le budget de l'Etat.

La dotation de l'Agence transitera par le compte d'affectation spéciale "Participations financières de l'Etat" qui sera préalablement abondé en recettes via le programme 365.

Les crédits du présent programme permettent d'honorer les engagements du programme 110 "Aide économique et financière au développement" et du programme 853. En conséquence, les objectifs structurants et les indicateurs de performance correspondants sont communs à ceux des programmes 110 et 853. Ils sont donc intégrés en totalité dans le projet annuel de performance du programme 110.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FdC et AdP attendus en 2022
01 – Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	190 000 000	0
Total	**190 000 000**	**0**

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FdC et AdP attendus en 2022
01 – Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	190 000 000	0
Total	**190 000 000**	**0**

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FdC et AdP prévus en 2021
01 – Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	1 453 000 000	0
Total	**1 453 000 000**	**0**

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FdC et AdP prévus en 2021
01 – Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	1 453 000 000	0
Total	**1 453 000 000**	**0**

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
Titre ou catégorie	Ouvertes en LFI pour 2021	Demandées pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022	Ouverts en LFI pour 2021	Demandés pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	1 453 000 000	190 000 000	0	1 453 000 000	190 000 000	0
Prêts et avances	1 453 000 000	190 000 000	0	1 453 000 000	190 000 000	0
Total	**1 453 000 000**	**190 000 000**	**0**	**1 453 000 000**	**190 000 000**	**0**

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	0	190 000 000	190 000 000	0	190 000 000	190 000 000
Total	**0**	**190 000 000**	**190 000 000**	**0**	**190 000 000**	**190 000 000**

DÉPENSES PLURIANNUELLES

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2021

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 (RAP 2020)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020	AE (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021
0	0	1 453 000 000	1 453 000 000	0

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP au-delà de 2024
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021	CP demandés sur AE antérieures à 2022 CP PLF *CP FdC et AdP*	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP 2024 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE antérieures à 2022
0	0 *0*	0	0	0
AE nouvelles pour 2022 AE PLF *AE FdC et AdP*	CP demandés sur AE nouvelles en 2022 CP PLF *CP FdC et AdP*	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP 2024 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022
190 000 000 *0*	190 000 000 *0*	0	0	0
Totaux	**190 000 000**	**0**	**0**	**0**

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2022

CP 2022 demandés sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2023 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022
100,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Les crédits sont ouverts et seront consommés en AE = CP sans nécessiter d'échéancier de CP pluriannuels.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION 100,0 %

01 – Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	190 000 000	**190 000 000**	0
Crédits de paiement	0	190 000 000	**190 000 000**	0

La présente ouverture vise à permettre à l'État de renforcer les fonds propres de l'Agence française de développement (AFD), par conversion de 190 M€ de ressources à conditions spéciales (RCS), actuellement éligibles en fonds propres complémentaires dit « Tier 2 » (T2), en fonds propres de base dit « Tier 1 » (T1).

Pour rappel, les RCS sont des prêts octroyés par l'Etat à l'AFD à partir du programme 853 à des termes très préférentiels (typiquement, durée de 30 ans dont 10 ans de différé de remboursement en capital ; taux de 0,25%). Ces RCS permettent ensuite à l'Agence d'octroyer des prêts concessionnels à des Etats ou à des entités non souveraines dans les Etats étrangers, ou, ponctuellement, de mettre en œuvre pour le compte de l'Etat des prêts à des institutions multilatérales.

L'entrée en vigueur du règlement européen CRR2 en juin 2021 a exclu les fonds propres T2 et donc les RCS du calcul du ratio grands risques (exposition sur une géographie inférieure à 25% des fonds propres) auquel l'Agence est soumise. L'opération portée par le PLF pour 2022 vise ainsi à neutraliser les effets de cette évolution réglementaire.

L'opération de dotation en capital doit être portée par le compte d'affectation spéciale "Participations financières de l'Etat". Afin de doter ce compte spécial des ressources nécessaires, il est proposé d'ouvrir 190 M€ sur ce programme *ad hoc* de la mission "Aide publique au développement" spécialement créé à cet effet. L'intégralité de cette ouverture sera portée en recette du compte d'affectation spéciale "Participations financières de l'Etat".

Cette opération est rendue possible grâce au remboursement anticipé par l'AFD de prêts RCS pour 190 M€, enregistrés en recettes du programme 853. L'opération est donc neutre pour le solde budgétaire.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'opérations financières	190 000 000	190 000 000
Prêts et avances	190 000 000	190 000 000
Total	**190 000 000**	**190 000 000**

Les autorisations d'engagement et les crédits de paiement pour 2022 correspondent au montant des versements de prêts RCS à l'AFD effectués en 2022 et appelés sur le programme 853 par l'AFD, soit 190 M€ en 2022.

Symétriquement, ces prêts seront remboursés de façon anticipée par l'Agence sur le programme 853 (recettes de 190 M€ en 2022), de sorte que l'opération de conversion est neutre pour le budget de l'Etat.